Document d'Informations Clés

MESSIEURS HOTTINGUER & CIE
GESTION PRIVÉE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

EUROPE INCOME FAMILY (Action R)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous SICAV

Code ISIN : FR0007485230/ Code LEI : 969500T1QWWDEJGEMX36

Initiateur : Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée SA (la « Société de gestion »)
Site internet : https://www.banque-hottinguer.com
Appelez-le +33(0) 1 40 23 00 00 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée (filiale de la Banque Hottinguer) est agréée en France sous le n° GP 90036 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'information clés : 19/10/2026
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

EUROPE INCOME FAMILY est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) relevant de la directive 2009/65/CE, constitué sous forme de SICAV. Cet OPCVM, agréé par l'AMF le 27/09/2024, a été créé le 18/11/2024 par fusion-absorption du FCP EUROPE INCOME FAMILY constitué le 5 octobre 1992.

Durée

99 ans. Le Président de la SICAV peut, de son initiative, proposer à l'assemblée générale la dissolution anticipée ou la liquidation.

Objectifs

La SICAV a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance (nette de frais) supérieure à celle de l'indice MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) par la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille investi dans des actions de sociétés considérées de qualité par la gestion, ayant leur siège social dans la zone euro ou en Suisse et une capitalisation boursière supérieure ou égale à 500 millions d'USD à l'achat. L'indicateur de référence est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La Société de gestion vise à sélectionner des sociétés, d'une capitalisation supérieure à 500 millions d'USD à l'achat ayant un business model, considéré comme robuste et pérenne, un management crédible, un bilan sain, et pour lesquelles la Société de gestion anticipe un rendement du dividende conséquent et/ou une croissance forte des dividendes futurs. La sélection de valeurs privilégie les sociétés considérées comme « familiales » c'est-à-dire des sociétés dont une famille, au minimum, a une influence notable dans le contrôle de la gouvernance de l'entreprise, soit grâce à un lien capitalistique, soit du fait d'une influence tangible sur la direction opérationnelle de l'entreprise.

L'OPCVM, éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), est investi dans les principales classes d'actifs suivantes :

Actions : en permanence à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions émises par des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'USD au moment de l'achat et ayant leur siège social dans un pays de la zone euro ou en Suisse. Cette exposition peut être réalisée en titres vifs et/ou via des OPC.
Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 25% maximum de l'actif net en tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables. Au sein de la limite globale d'investissement de 25% de l'actif net,

- les émetteurs disposant une qualité de crédit de type « investissement » avec une notation Long Terme égale ou supérieure à BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou selon notation jugée équivalente par la société de gestion) peuvent représenter jusqu'à 100% de cette poche.
- les émetteurs disposant d'une qualité de crédit de type « high yield » notés inférieur à BBB- ou non notés, selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la Société de gestion peuvent représenter jusqu'à 50% de cette poche.

La sensibilité aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et +7.

Organisme de placement collectif (OPC) : jusqu'à 10% de l'actif net via des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) ou des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, des FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Les OPC sont sélectionnées en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant et peuvent être gérés par l'Initiateur.

L'exposition au risque de change à travers des titres non libellés en euros est limitée à 25 % de l'actif net du Fonds. L'exposition aux marchés de matières premières, via des OPC, peut atteindre 10% de l'actif net du Fonds. La SICAV peut être exposée jusqu'à 25% maximum de son actif sur des marchés autres que ceux éligibles au PEA. L'exposition cumulée de l'OPCVM aux marchés autres que ceux éligibles au PEA et aux marchés des matières premières via des OPC est inférieure à 25% de l'actif net du Fonds.

Instruments financiers dérivés : jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Ces instruments sont utilisés à titre de couverture uniquement.

Titres intégrant des dérivés : les titres issus d'OST notamment les bons et droits de souscriptions d'actions sont autorisés de manière accessoire (maximum 5% de l'actif net).

Le prospectus, disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html, détaille les catégories d'actifs et instruments

financiers éligibles.

Affectation des sommes distribuables : La devise de l'OPCVM est l'Euro. Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et plus-values sont réinvestis.

Conditions de souscriptions et rachats : L'investisseur peut souscrire ou racheter ses actions à tout moment chaque jour de bourse ouvré à Paris avant 12 heures (excepté les jours fériés légaux en France). Elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.

Investisseurs de détail visés : L'OPCVM est conçu pour des Investisseurs de détail qui ont la capacité de comprendre le produit, ses bénéfices et ses risques et notamment le risque de perte en capital associé à leur investissement. Leur horizon d'investissement est égal à la période de détention recommandée du produit et ils consentent à être exposés, en vue d'obtenir un rendement potentiel, à un certain niveau de risque cohérent avec l'Indicateur Synthétique de Risque.

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM) (le « Dépositaire »)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, une copie du prospectus de l'OPCVM, du dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris ou sur https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. D'autres informations pratiques, et notamment la valeur liquidative par part, sont disponibles sur www.banque-hottinguer.com et au siège social de la Société de gestion. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande. Ce document d'informations clés décrit les informations relatives à la classe R de la SICAV. Le prospectus de l'OPCVM et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque

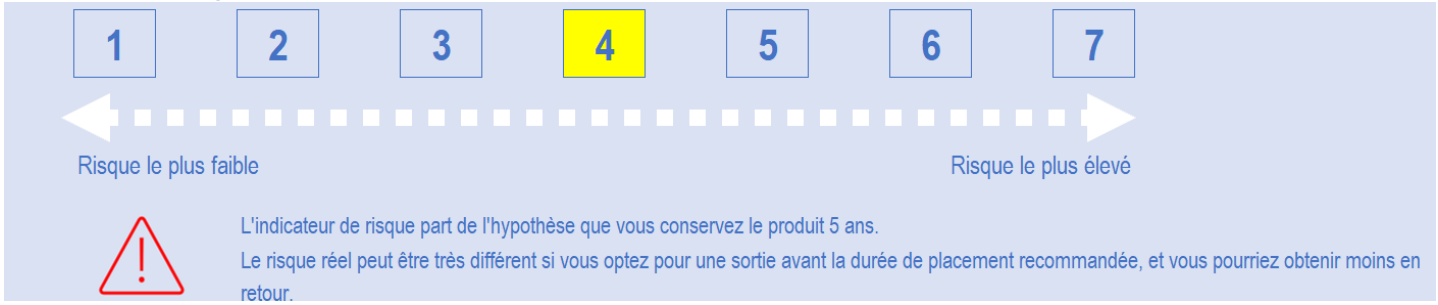

La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité : Lié aux instruments financiers sous-jacents dans certaines circonstances de marché.

Aléas du marché : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de crédit : Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. **Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.** Les scenarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée	**5 ans**		
Exemple d'investissement :	**10 000 EUR**	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scenario minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Scenario de tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	6 680 EUR	3 900 EUR
	Rendement annuel moyen	-33.24 %	-17.20 % chaque année
Scenario défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	7 320 EUR	7 650 EUR
	Rendement annuel moyen	-26.88 %	-5.23 % chaque année
Scenario intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 420 EUR	11 620 EUR
	Rendement annuel moyen	4.13 %	3.05 % chaque année
Scenario favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	13 440 EUR	14 340 EUR
	Rendement annuel moyen	34.39 %	7.48 % chaque année

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir sur la durée de placement recommandé, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. **L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement.**

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre septembre 2017 et septembre 2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre janvier 2020 et janvier 2025.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre mai 2020 et mai 2025.

L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE-GESTION PRIVEE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de la SICAV est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année, vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ; -que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	449 EUR	1 755 EUR
Incidence des coûts annuels *	4.5 %	3.0 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que le rendement moyen par an soit de 6.09 % avant déduction des coûts et de 3.05 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts sur une base de 10 000 EUR.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	**Jusqu'à 200 EUR**
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	**0 EUR**
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**196 EUR**
Coûts de transaction	0.54 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**53 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit	**0 EUR**

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de détention recommandée est de 5 ans minimum en raison de la nature des actifs sous-jacents. Toute détention pour une durée inférieure est susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le rachat. L'investissement dans le produit constitue un investissement à long terme dont les performances se jugent sur une longue durée. Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Conditions de souscriptions et rachats ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.
Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet : www.banque-hottinguer.com.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations relatives à la personne conseillant ou vendant le produit peuvent être soumises directement à cette personne. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Initiateur de ce produit sont à soumettre, par courrier, à Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, par mail : service-clients@hottinguer.com ou veuillez consulter notre site internet : http://www.banque-hottinguer.com.
Pour régler un différend à l'amiable entre un actionnaire et la société de gestion et afin d'éviter une procédure judiciaire, le service de médiation de l'AMF peut être saisi par réclamation écrite adressée à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 Place de La Bourse, 75082 Paris Cedex 02. Il est possible de remplir en ligne le Formulaire de demande de médiation AMF et de consulter la Charte de médiation AMF sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier Document d'informations clés à jour est disponible sur le site internet https://www.banque-hottinguer.com/nosfonds.html. Ce document peut faire l'objet de mises à jour à partir de sa date de création. Les informations relatives à la politique d'investissement durable de la Société de gestion sont disponibles sur la page internet https://www.banque-hottinguer.com/financedurable-fr.html. Les informations relatives aux performances passées et au calcul mensuel des scenarios de performances passés sont publiées sur la page Fonds du site internet : https://hottinguer.secure.force.com/nosfonds?pays=France. Les données relatives aux performances passées de l'OPCVM sont présentées sur 10 ans. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.